



## Problème avec un garagiste

-----  
Par cpw75

Bonjour,

J'ai demandé mi-septembre assistance à mon assurance pour mon véhicule qui ne démarrait plus. Un dépanneur a été envoyé et à remis mon véhicule chez un garagiste en banlieue qui aujourd'hui me pose un problème. Déjà, à ma grande surprise il n'est pas agréé par mon assurance. Ensuite, celui-ci ne répond pas à mes appels ni à mes parcimonieuses sollicitations par SMS, et quand il daigne me répondre il me dit qu'il n'est pas au travail ou qu'il me rappellera plus tard (ce qu'il ne fait évidemment pas). Pour couronner le tout j'ai reçu hier une amende de police pour stationnement abusif dans une des rues attenantes à ce garage. J'habite à plus d'une heure de transports de ce garage et mon train de vie me laisse peu de temps pour me rendre sur place. Je vais normalement pouvoir y aller avant Noël.

D'ici là j'aimerais savoir quels sont mes droits à faire valoir si ce garagiste me demande des frais d'hébergements (ce qui serait quand même bien gonflé), si je peux demander réparation suite à ce délai de 3 mois, et si je peux contester cette amende et obliger le garagiste à la payer à ma place (ce à quoi je m'attends à ce qu'il me rétorque que je n'avais qu'à m'occuper de ma voiture).

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Que conseille votre assureur ?

-----  
Par cpw75

Pas grand chose malheureusement, à part aller le voir sur place. C'est pour ça que je demande des conseils ici car j'aimerais bien avoir quelques éléments qui puissent m'aider une fois sur place, histoire de savoir comment aborder cette rencontre... Après s'il n'y a pas de textes de loi ou de conseils j'irai "au talent" comme on dit mais bon..

-----  
Par yapasdequoi

C'est quand même votre assureur qui a acheminé votre véhicule chez ce garagiste non agréé !  
Demandez lui par courrier RAR que le véhicule soit transféré dans un garage agréé pour réparation.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
S'agissant d'une panne, le fait que le garage soit, ou non, agréé n'a pas d'importance, ce n'est pas l'assurance qui paiera la réparation. C'est uniquement l'assistance qui a été actionnée ici. Sauf contrat d'assurance exceptionnel qui paierait aussi pour les pannes...

-----  
Par cpw75

Je suis d'accord avec Janus sur ce point mais je pense quand même que s'il y a des frais de gardiennage, lorsque le garage est agréé c'est l'assurance qui paie.  
Cela dit dans ma situation je ne sais pas si quoi faire si on me demande des frais de gardiennage alors que clairement le garagiste ne répond pas à mes appels et donc prolonge de facto la présence de mon véhicule dans son établissement à mon désavantage... Qui est en tort dans ce cas là ?  
Et quand à ma contravention je n'ai aucunement l'intention de la payer mais est-ce que sans réparation/devis/facture je

peux prouver matériellement que ce n'est pas moi qui ait garé ma voiture à cet endroit là ?